

L'accroissement des inégalités de revenus va de pair avec un renforcement de la polarisation de la vie politique et du désenchantement à l'égard des systèmes politiques (Winkler, 2019). La pandémie de COVID-19 et la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ont entraîné sur l'ensemble de la planète une poussée inflationniste et de fortes hausses des prix de l'énergie et des produits alimentaires, qui frappent particulièrement durement les ménages vulnérables et à faible revenu, et pourraient avoir des effets durables sur le bien-être et le mode de vie des populations. Les pays de l'OCDE ont engagé une série de mesures pour faire face à l'augmentation des prix et redistribuer les revenus entre les ménages les plus riches et les plus pauvres, comme par exemple des transferts en espèces (ciblés ou non), des aides au pouvoir d'achat et des subventions à l'intention des particuliers et des entreprises, des mesures de contrôle des prix et des réductions d'impôts (OCDE, 2022). Le suivi de l'évolution des inégalités de revenus sera essentiel pour évaluer l'efficacité de ces mesures.

Même avant les crises actuelles, la réduction des inégalités de revenus a toujours été un objectif des pays de l'OCDE. En 2019, le coefficient de Gini était en moyenne de 0.41 avant impôts et transferts (revenu marchand) et de 0.31 après impôts et transferts (revenu disponible), où 0 correspond à l'égalité parfaite et 1 à l'inégalité parfaite. Une grande différence entre le revenu marchand et le revenu disponible signifie qu'une importante redistribution est opérée par l'administration publique. Les pays où l'écart est le plus grand sont notamment la Finlande (0.26 points), l'Irlande (0.17) et la Belgique (0.15). À l'opposé, c'est au Chili (0.025), en Corée (0.04) et en Suisse (0.05) que l'écart est le plus faible (graphique 11.23).

Les sociétés où il existe de fortes inégalités de revenus présentent souvent de surcroît un niveau élevé de pauvreté relative. Les mesures de redistribution des revenus et de réduction des inégalités peuvent aussi faire reculer la pauvreté. En 2019, le taux de pauvreté relative dans la zone OCDE, après impôts et transferts, s'élevait à quelque 12 % de la population, mais avec de larges variations entre les pays. Au Costa Rica, 20 % de la population se situaient au-dessous du seuil de pauvreté en 2019, contre seulement 5 % en Islande. Entre 2012 et 2019, le taux de pauvreté relative après impôts et transferts est resté stable ou a diminué dans 70 % des pays de l'OCDE. La Lituanie et l'Allemagne ont enregistré les hausses les plus fortes, de quelque 3 points de pourcentage (graphique 11.24).

La perception d'un traitement équitable peut avoir une incidence sur la demande de réduction des inégalités de la population et pourrait influencer la mise en œuvre de politiques redistributives par l'administration publique (Ciani, Fréget et Manfredi, 2021). De façon générale, la population des pays de l'OCDE a des doutes quant à la volonté des fonctionnaires de l'État de traiter les riches et les pauvres équitablement, et seuls 40 % pensent que c'est possible. Le Danemark et les Pays-Bas affichent à cet égard de meilleurs résultats, 52 % des répondants de ces deux pays estimant que cela arrivera (graphique 11.25).

Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus (*oe.cd/idd*). Le coefficient de Gini est l'outil standard permettant de mesurer les inégalités dans un pays donné. La redistribution des

revenus est mesurée en comparant le coefficient de Gini du revenu marchand (c'est-à-dire le revenu total provenant de sources marchandes) et celui du revenu disponible des ménages (c'est-à-dire le revenu total provenant de sources marchandes, auquel sont ajoutés les transferts courants de l'administration publique et dont sont soustraits les impôts directs sur le revenu, l'impôt sur la fortune et les cotisations de sécurité sociale) de la population d'âge actif (18-65 ans). Le taux de pauvreté relative après impôts et transferts correspond au pourcentage d'individus dont le revenu se situe au-dessous du seuil de pauvreté (50 % du revenu disponible médian actuel de l'ensemble de la population). Les tendances sont calculées par rapport à 2012, qui est l'année à partir de laquelle la nouvelle définition du revenu est entrée en vigueur.

L'OCDE étudie les opinions de la population sur la gouvernance publique à partir de données nationales représentatives obtenues dans le cadre de son Enquête sur la confiance, menée à bien dans 22 pays. Dans la plupart des pays, la population a été interrogée en novembre-décembre 2021, mais quelques enquêtes ont été réalisées en 2020 et d'autres de janvier à mars 2022.

Pour en savoir plus

OCDE (2022), *Tax Policy Reforms 2022: OECD and Selected Partner Economies*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/067c593d-en>.

Ciani, E., L. Fréget et T. Manfredi (2021), « Learning about inequality and demand for redistribution: A meta-analysis of in-survey informational experiments », *OECD Papers on Well-being and Inequalities*, n° 02, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/8876ec48-en>.

Winkler, H. (2019), « The effect of income inequality on political polarization: Evidence from European regions, 2002-2014 », *Economics & Politics*, vol. 31, n° 2, pp. 137-162, <https://doi.org/10.1111/ecpo.12129>.

Notes relatives aux graphiques

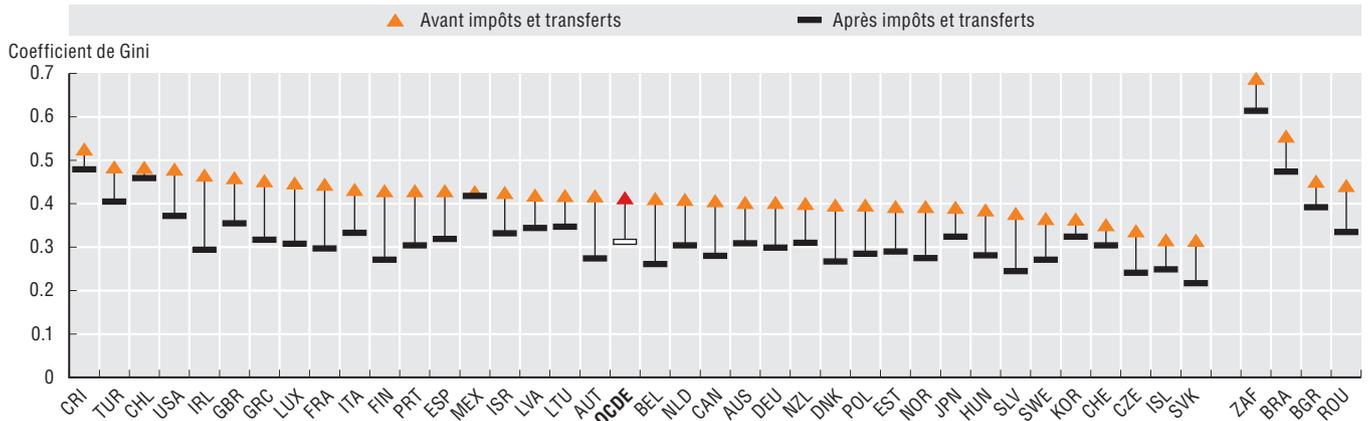
11.23 et 11.24. Les données les plus récentes sont de 2019 pour tous les pays sauf : le Costa Rica et les États-Unis (2021) ; l'Australie, le Canada, la Corée, la Lettonie, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède (2020) ; l'Irlande, l'Italie, le Japon et la Pologne (2018) ; l'Afrique du Sud, le Chili et l'Islande (2017). Aucune donnée n'est disponible avant 2018 pour la Belgique et le Japon, ni avant 2015 pour l'Afrique du Sud et le Luxembourg. Les données les plus anciennes pour le Brésil, le Chili, l'Estonie, les États-Unis et la Suède sont de 2013.

11.23. Pour le Mexique, les données avant impôts et transferts sont en fait après impôts mais avant transferts.

11.25. La question posée est la suivante : « Si un fonctionnaire de l'État est en contact avec le public dans la localité où vous vivez, quel est le degré de probabilité pour qu'il traite les riches et les pauvres équitablement ? » « Probable » correspond à une note de 6 à 10 sur une échelle allant de 0 à 10, « Neutre » à 5 et « Peu probable » à une note de 0 à 4. La mention « OCDE » désigne la moyenne non pondérée des réponses des différents pays. Les données concernant la Finlande ne sont pas disponibles.

11.23. Écarts entre les inégalités de revenus des ménages avant et après impôts et transferts de l'administration publique, 2019

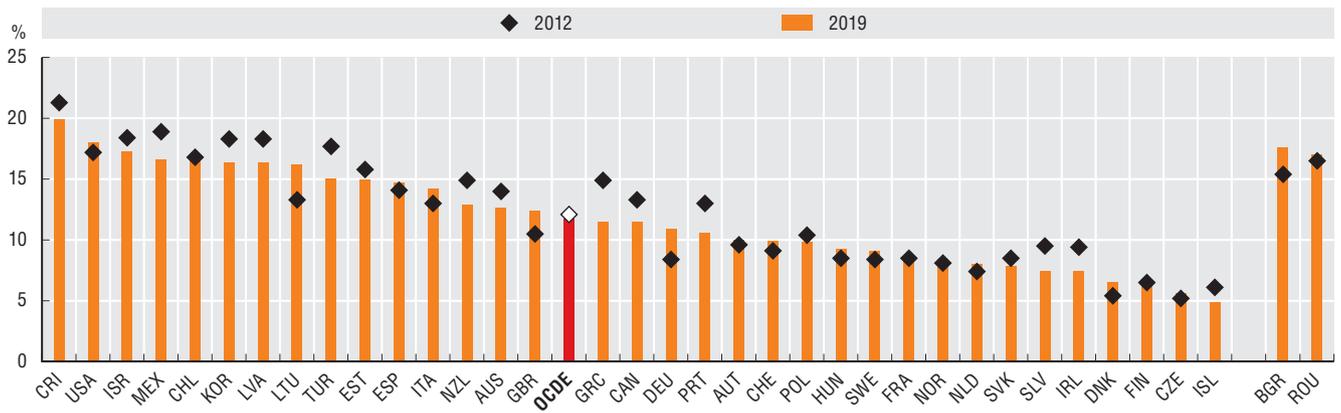
Inégalités de revenus de la population d'âge actif (18-65 ans)



Source : base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink <https://stat.link/ablgdt>

11.24. Taux de pauvreté relative après impôts et transferts, 2019 et 2012

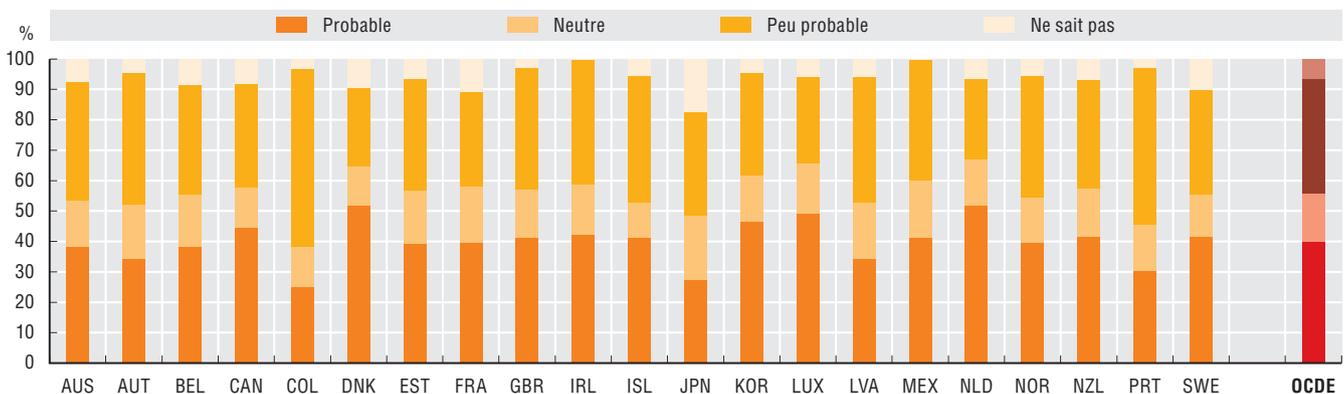


Source : base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus.

StatLink <https://stat.link/5hzlwg>

11.25. Perceptions du traitement équitable des riches et des pauvres, 2021

Pourcentage de répondants indiquant le degré de probabilité avec lequel ils estiment qu'un fonctionnaire de l'État traiterait les riches et les pauvres équitablement (sur une échelle de 0 à 10), 2021



Source : Enquête de l'OCDE sur la confiance (www.oecd.org/fr/gouvernance/confiance-dans-les-pouvoirs-publics/).

StatLink <https://stat.link/z56nrx>



Extrait de :
Government at a Glance 2023

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Réduction des inégalités et de la pauvreté », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/5706f55c-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.